



OFFICE DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE

Certificat complémentaire pour les directions de milieux d'accueil petite enfance

Séances d'information Cycle 2026-2028,
Cohorte 5

JUIN 2026



Sommaire

- 1 Cadre légal
- 2 Pourquoi un certificat ? Pour quels publics cibles ?
- 3 Cahier des charges
- 4 Objectifs généraux et structure du certificat
- 5 Intervention dans les frais d'inscription
- 6 Dispositif d'évaluation externe

Cadre légal - Directions

Art. 21 relatif à la désignation par le PO d'une direction sur place et différentes fonctions à remplir

Art. 23. § 1er Les formations initiales permettant aux personnes qui en sont titulaires d'exercer la fonction d'encadrement psychomédico-sociale sont les suivantes :

- *Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant;*
- *Bachelier : assistant en psychologie ;*
- *Bachelier : assistant social ;*
- *Bachelier en soins infirmiers ;*
- *Bachelier : infirmier responsable de soins généraux ;*
- *Bachelier en psychomotricité ;*
- *Master en sciences psychologiques ;*
- *Master en sciences de l'éducation ;*
- *Master en ingénierie et action sociales ;*
- *Master en sciences de la santé publique. .*

§ 2. Le personnel de direction est titulaire:

1° soit, d'un grade visé au paragraphe 1er; 2° soit d'un grade de bachelier en accueil et éducation du jeune enfant; 3° soit, d'un autre grade de bachelier de qualification ou de master dans les domaines des sciences psychologiques, des sciences de l'éducation et enseignement, ou de la santé publique (...) dans la mesure où ce grade sanctionne des compétences utiles à l'accueil de la petite enfance.

Il atteste de la réussite d'une formation en direction de milieu d'accueil reconnue par l'O.N.E dans les trois années suivant sa prise de fonction.

Cadre légal – Contrat de gestion 2021-2026 (1)

Certificat complémentaire de direction et VAE

- Art. 4.3-4. Le Gouvernement et l'Office contribuent à la mise sur pied d'un certificat de direction de milieu d'accueil de la petite enfance organisé autour de cinq dimensions : **approche psychopédagogique de l'accueil du jeune enfant, analyse des stratégies et attitudes communicationnelles et relationnelles, gestion institutionnelle, accompagnement d'équipe et santé communautaire en milieu d'accueil.**

Ils veillent à son accessibilité en cours de carrière et en cours de cursus, notamment en soutenant une offre de formation à horaire décalé.

- Art. 4.3-5. § 1er. L'Office soutient la mise en place des processus de validation des acquis de l'expérience prévus par la réglementation et mis en place par les partenaires du secteur.

Cadre légal – Contrat de gestion 2021-2026 (2)

Timing pour le certificat complémentaire :

(O.O.1.1 Poursuivre la mise en œuvre de la réforme de l'accueil de la petite enfance)

Art. 1.1-7. Afin de permettre la mise en œuvre de l'article 1.1-6, l'ONE et la ministre de l'Enfance prennent les initiatives nécessaires vis-à-vis des organes de concertation sociale du secteur public et du secteur associatif afin d'aboutir à la création des barèmes ou de prime pour le poste de direction et de permettre leur subventionnement à partir de 2022. **En lien avec le chantier sur les formations, l'ONE formule une proposition en matière de formation requise pour les directions de manière à permettre les reconnaissances dans la fonction à partir de 2022.**

Pourquoi un certificat ?

- Un même dispositif sur toute la FWB (reconnaissance par l'ONE / par l'ARES) :
 - 6 MODULES (dont les compétences ont été définies)
 - Un processus reconnu par tous et validé
 - Soutien à la mobilité de la personne
- Équiper les (futures) directions
 - ➔ reconnaître la spécificité du travail de direction en MA / se « sentir » bien dans sa place / comprendre les enjeux / pouvoir décoder – analyser
 - ➔ pouvoir se positionner
- Un travail sur l'identité professionnelle d'une direction de MA petite enfance

Public cible

- Publics Cibles 1 DIRECTIONS EN FONCTION
 - 1/ **directions crèches et SAE en fonction en 2022 (mandatées par un PO)** : pas d'obligation de suivre le certificat complémentaire de direction mais réelle opportunité → PRISE EN CHARGE importante des frais d'inscription par l'ONE
 - 2/ **nouvelles directions (mandatées par un PO) à partir de 2023: obligatoire** → prise en charge d'une part importante des frais d'inscription par ONE
- Publics Cibles 2
 - 3/ **personnes dans une fonction PMS** → préparation à la fonction (intervention ONE mais de manière limitée)
 - 4/ **personnes extérieures au secteur** : prise en charge totale du droit d'inscription par les candidats eux-mêmes

Cahier des charges (1)

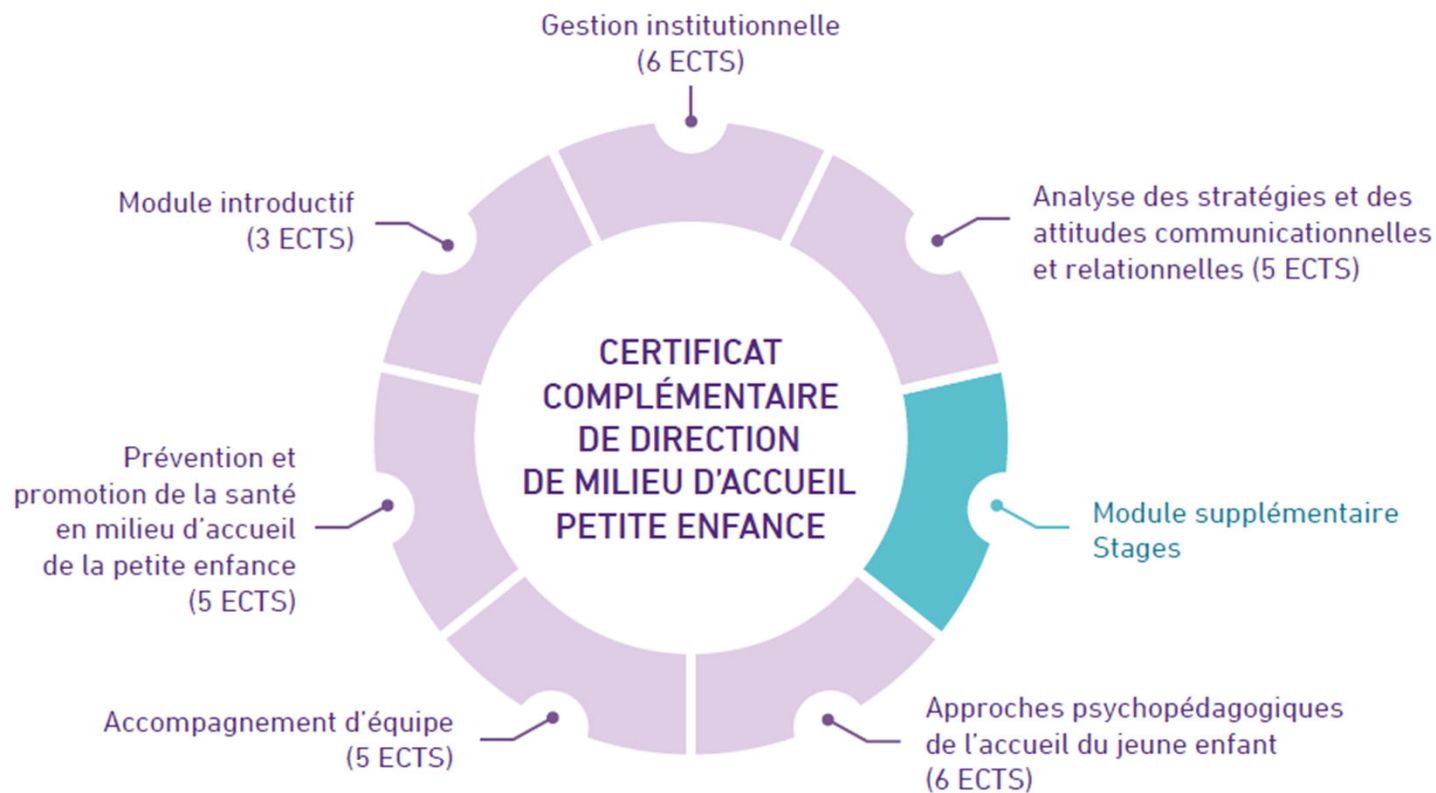
- Conception du premier cahier des charges (2022)
 - Sur base des recherches ULiège – ONE concernant les « formations initiales dans le champ de l'accueil » (2012-2015) (recherches participatives : + 150 personnes impliquées)
 - Travail associant les chercheurs, les directions, les partenaires sociaux, le cabinet, le CA de l'ONE
- Deux cycles de formation, 2022-2024 et 2024-2026 : 4 cohortes entre décembre 2022 et décembre 2026, avec 542 participants
- Évaluation externe du dispositif de formation : pour réguler le dispositif et de prendre en considération des enseignements pour la pérennisation du cadre de la formation.

Cahier des charges (2)

- Révision du cahier des charges en vue du cycle 2026-2028
 - Sur base des résultats de l'évaluation par les participants et les formateurs, des retours du terrain, des recommandations scientifiques
 - Renforcement de la continuité inter-modules et réajustements de certains modules
- Cycle 2026-2028: attribution des opérateurs en avril 2026 et démarrage de la cohorte 5 à l'automne 2026
 - 2 cohorte = min 8 groupes de min 25 participants (4 endroits X 2 cohortes)

Objectifs généraux (cfr. communication)

- Développer les compétences **d'accompagnement critique, de coordination et d'évaluation** des pratiques éducatives et des projets d'accueil en travaillant les tensions entre les fonctions économiques, sociales et éducatives inhérentes aux structures d'accueil de jeunes enfants.
- **Enrichir les capacités de communication** (écoute empathique, congruence, bienveillance communicationnelle, ...) adaptées aux équipes de structures d'accueil de jeunes enfants.
- **Enrichir les compétences à gérer des équipes éducatives** et à amorcer les changements de pratiques, en cohérence avec le projet d'accueil (dans ses dimensions éducatives, sociales et de santé) .
- **Enrichir les compétences en gestion** administrative et organisationnelle du milieu d'accueil et ce, en cohérence avec le projet d'accueil.
- **Développer les compétences « gestion des ressources humaines-GRH»** nécessaires au bon fonctionnement du milieu d'accueil en cohérence avec le projet d'accueil.
- Enrichir **les capacités d'accompagnement relationnel et de communication (dans le cadre des structures d'accueil)** aussi bien envers les parents que les enfants, et ce, en vue de favoriser ainsi l'accessibilité à tous, le soutien à la parentalité et la coéducation.
- Développer les compétences et la capacité critique nécessaire pour **jouer le rôle d'interface auprès des familles, des partenaires, des acteurs locaux** en cohérence avec le projet d'accueil.
- Développer les compétences d'orientation des pratiques **au regard des besoins et des droits des enfants**, ainsi que **des tensions dans lesquelles les directions sont prises au quotidien**, et **questionner de manière transversale le projet d'accueil** de la structure sous l'angle spécifique de chacun des modules.



■ **PUBLICS 1-2**
Mandat par un PO
détermination du parcours en fonction des VAE

■ **PUBLICS 3-4**
Préparation à la fonction de direction
(avec ou sans expérience en MA)

Intervention de l'ONE dans les frais d'inscription

- L'ONE intervient pour une personne mandatée par milieu d'accueil par cohorte.
- Pour les directions : 1.500€
- Pour les encadrant.e.s PMS : 1.000€
- Pour ces deux publics, **il est obligatoire de prouver le mandat de fonction :**
 - **Au moment de l'inscription ou au plus tard pour le premier jour de formation (module introductif)** ;
 - Via la fiche signalétique individuelle dans "Mon Equipe", pro.ONE (fonction et copie du contrat).
 - En cas de délai important de mise à jour de Mon Equipe: envoi d'un mail à psychopeda@one.be
 - Les corrections rétroactives ne sont pas possibles au-delà du démarrage de la formation.
 - La validation des statuts est réalisée par l'ONE qui en informe l'opérateur de formation, comme prévu dans la convention de collaboration. Il ne revient pas au PO ou au participant d'en rendre compte à l'opérateur.

Evaluation externe du dispositif de formation

- Projet pilote > évaluation externe
- Par la Direction Recherche et Développement de l'ONE
- Auprès des participants et des formateurs

- Objectifs :
 - Envisager les améliorations sur le dispositif, tenir compte des expériences
 - Pour soutenir la pérennité de l'intervention financière de l'ONE dans les frais d'inscription

- Pour les participants:
 - Questionnaire à mi-parcours
 - Questionnaire de fin de formation
 - Rencontre ± 9 mois après la fin de la formation



Chaussée de Charleroi 95 • 1060 Bruxelles
+32 (0)2 542 12 11 • info@one.be

SUIVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX



Des questions ?

La Direction psychopédagogique est joignable
par mail: psychopeda@one.be
et par téléphone:

- 02.542.15.48: Secrétariat DPP
- 0495.91.32.96: Support DPP – Formation initiale